



## Arnaque agent immobilier

-----  
Par adouma007

Bonjour, on a fait une offre de maison qui a été acceptée. Le jour de la signature du compromis chez le notaire on a su que une des chambres dans la maison n'est que un abri de jardin déclaré par le propriétaire suite à sa rénovation (pas de certificat de conformité suite à ses travaux puisque c'est une fausse déclaration)  
l'agent immobilier était bien au courant et il proposait cette maison avec l'abri comme une chambre  
notre offre s'est basée sur le mètre carré complet de la maison ainsi de cette chambre qui n'est pas réellement une chambre au vu de la loi  
l'agent savait que la maison ne pourrait pas être vendue si il l'a présenté avec non conformité et aussi il voulait augmenter le prix du bien ainsi son pourcentage pour cette vente  
on n'a pas signé de compromis mais qu'est ce que on peut faire suite à l'intention de l'agent immobilier de cacher cette information  
merci de votre retour

-----  
Par AGeorges

Bonjour Adouma,

Puisque vous êtes sortis du piège dans lequel l'agent immobilier voulait vous faire tomber, c'est suffisant pour vous, et il n'y a pas lieu de devenir le Zorro des agents malhonnêtes, ce qui peut vous prendre du temps et de l'argent.  
A la rigueur, si l'agent est un simple employé qui a triché, vous pouvez écrire au patron de l'Agence en LRAR, et par exemple demander une indemnité pour le temps ou les frais de notaire que vous avez subis.  
Si vous voulez vraiment lutter contre ce genre d'abus, vous pouvez le signaler, par exemple à la DGCCRF (3939). Il doit être possible de le faire par internet. Mais ce n'est pas forcément facile ... même si l'abus est important. L'agent pourrait rejeter la faute sur le propriétaire, etc.

L'acte que vous n'avez pas signé est le COMPROMIS.